

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES TRAVAUX RELATIFS A LA DÉFINITION D'UN FORMAT AGILE ET INNOVANT DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU FRANCOPHONE DES MINISTRES EN CHARGE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (RFMEN).

PRESENTATION DU CONTEXTE

Dans le cadre de la deuxième réunion du Réseau Francophone des Ministres en charge de l'Economie Numérique (RFMEN), les experts du réseau ont tenu des sessions de travail en ligne les 20 et 27 août 2021 et en format hybride à Cotonou, le 02 septembre 2021. Les travaux ont entre autres, porté sur la définition d'un format agile et innovant de fonctionnement du réseau.

D'une manière générale, les experts sont unanimes d'une part, sur la nécessité pour le réseau RFMEN de trouver son ancrage institutionnel au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), et d'autre part, sur l'importance de le doter d'une gouvernance légère et d'un dispositif opérationnel de qualité afin de lui permettre d'atteindre pleinement ses objectifs, conformément à la déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet d'Erevan en octobre 2018.

PROPOSITIONS DES EXPERTS POUR UN FONCTIONNEMENT AGILE DU RFMEN

Les experts ont abordé au cours de leurs travaux plusieurs aspects en lien avec le fonctionnement agile envisagé pour le RFMEN. Il s'agit entre autres de la forme juridique, de l'ancrage institutionnel et de la gouvernance et du fonctionnement du réseau.

Forme juridique

Dans un souci d'efficacité, les experts ont reconnu la nécessité de positionner le RFMEN comme un réseau d'une nouvelle génération, non bâtie sur une organisation classique, de type association (association loi 1901), ce qui pourrait limiter sa capacité d'intervention sur des sujets ou des thématiques nécessitant des actions beaucoup plus promptes.

De ce point de vue, il ne serait pas indiqué d'envisager pour le RFMEN une organisation structurée à l'image d'opérateur ou de conférence (CONFEMEN, CONFESJES) de la l'OIF. Ainsi, le RFMEN doit pouvoir se positionner là où sont absentes les autres organisations du secteur et devra être activé chaque fois que nécessaire afin de constituer une force de propositions pour accompagner la transformation numérique des pays membres de l'OIF.

En synthèse, les experts considèrent qu'il est important que le RFMEN soit en interaction avec les instances de l'OIF et, en conséquence, ils recommandent que la question relative à sa forme juridique soit examinée suite à la réunion ministérielle de Cotonou et ce, sur la base d'un mandat dont sera chargé un groupe de travail ad'hoc.

Ancrage institutionnel

Les experts recommandent que l'ancrage institutionnel du RFMEN soit identifié au sein de l'OIF afin qu'il bénéficie de tous les avantages liés à ce « statut », notamment auprès de diverses organisations avec lesquelles l'OIF entretient déjà des relations de travail et de collaboration.

Gouvernance, fonctionnement et dispositif opérationnel

La définition de la forme juridique aura une influence sur la gouvernance et le fonctionnement du RFMEN. Toutefois, sur la base des ambitions de ce réseau, il est à considérer que cette gouvernance prenne en compte les instances principales ci-après :

- **L'Assemblée ministérielle**

L'instance suprême du réseau est l'Assemblée ministérielle. Elle est constituée de l'ensemble des ministres en charge de l'économie numérique des pays membres du RFMEN. L'Assemblée ministérielle est présidée par le Président en exercice et a pour rôle de valider le programme d'activités du réseau et le budget, d'apprécier les rapports d'activités et de délibérer sur toutes les questions portées à son arbitrage.

- **La Présidence**

C'est l'organe en charge de la gestion du réseau et de la supervision de ses activités. La présidence porte la politique de développement stratégique du RFMEN relative à la mobilisation des ressources (matérielles, économiques, humaines), de même que celle relative à la coopération du RMEN au sein et en dehors de l'espace francophone, notamment les partenariats avec d'autres structures pertinentes travaillant dans le développement de la transformation et de l'inclusion numérique.

Le Président du RFMEN est assisté dans ses fonctions par un Vice-Président, tous deux élus par la conférence ministérielle, pour un mandat de deux ans non renouvelables. Le Vice-Président aide le Président dans l'accomplissement de ses tâches et assure son intérim en cas d'indisponibilité ou d'absence. Le Vice-Président succède au Président et est originaire du pays qui accueille la prochaine réunion du réseau.

- **Le Secrétariat Permanent**

Le Secrétaire Permanent organise et supervise les activités du réseau sous l'autorité du Président. Il est le bras opérationnel du réseau et à ce titre a en charge l'organisation pratique et intellectuelle des réunions et rencontres statutaires. Compte tenu du rôle du Secrétaire Permanent aussi bien dans le dispositif interne du RFMEN qu'en dehors, les experts ont évoqué la possibilité d'une requalification de son titre en « **Ambassadeur de la francophonie pour le numérique** ».

- **Les commissions spécialisées**

Elles sont constituées des experts des pays membres et ont pour rôle de travailler en amont sur les sujets de réflexion avant leur présentation aux rencontres et réunions de haut niveau. Trois commissions sont proposées : i) politiques, normes et réglementation ; ii) veille et transformation numérique et iii) capitalisation, plaidoyer et communication.

CONCLUSION

Dans le but d'approfondir les travaux relatifs à la gouvernance du réseau, notamment la définition de la forme juridique et des mécanismes de fonctionnement et de financement, les experts ont proposé la mise en place d'un groupe de travail ad'hoc mandaté par la réunion des ministres. Les membres de ce groupe de travail pourront être constitués de : l'OIF, le Bénin, le Burkina Faso, la France, la République Démocratique du Congo, le Rwanda et la Tunisie.